

## Actualités OFS

14 Santé

Neuchâtel, octobre 2021

Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2020

# Accidents de travail et autres problèmes de santé liés au travail

En 2020, 7% des personnes actives professionnellement ont eu au moins un accident de travail sur une période d'une année; la moitié d'entre elles ont été dans l'incapacité de travailler suite à cet accident. Par ailleurs, 12% des personnes ayant exercé une activité professionnelle au cours de leur vie déclarent souffrir de problèmes de santé causés ou renforcés par leur travail. Enfin, une majorité des personnes actives occupées disent être exposées dans leur travail à au moins un risque pour leur santé physique ou un risque pour leur bien-être psychique.

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) a inclus en 2020 un module européen consacré aux «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail». Ce module comprend trois dimensions: les accidents de travail, les problèmes de santé causés ou renforcés par le travail et, enfin, les conditions de travail pouvant représenter un danger pour la santé physique ou pour le bien-être psychique. Il permet ainsi de documenter les relations entre les conditions de travail et l'état de santé de la population<sup>1</sup>. La présente publication analyse les résultats de ce module et elle les compare, lorsque cela est possible, aux résultats du relevé précédent, effectué en 2013 (cf. encadré Données et analyses)<sup>2</sup>.

### Accidents de travail

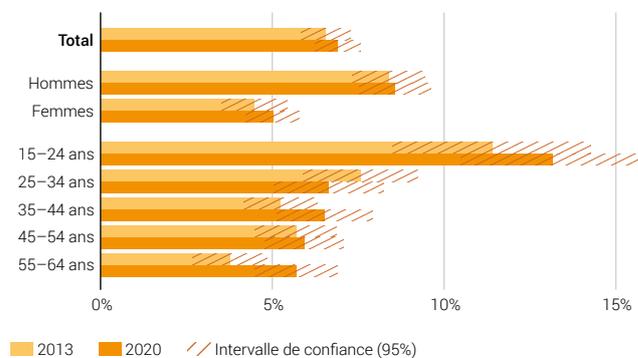
En 2020, 7% de la population, âgée de moins de 75 ans et active professionnellement au moment de l'enquête ou au cours des douze mois précédents, déclarent avoir subi au moins un accident de travail sur une période d'une année. Cette proportion n'a pas varié significativement par rapport à 2013 (G1).

<sup>1</sup> L'enquête suisse sur la santé (ESS) est une autre source régulière d'information sur ce thème. Cf. OFS (2019), Enquête suisse sur la santé (ESS): conditions de travail et état de santé, 2012-2017, Neuchâtel

### Accidents de travail selon le genre et l'âge, en 2013 et en 2020

Population de 15 à 74 ans active professionnellement au cours des 12 derniers mois

G1



Les valeurs pour les personnes de 65 à 74 ans ne sont pas présentées, en raison du faible nombre d'observations.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2021

Un peu plus d'un quart (28%) des personnes accidentées au travail ont eu au moins deux accidents au cours de ce laps de temps. Cette proportion est en hausse par rapport à 2013 (18%). La moitié des personnes accidentées ont été dans l'incapacité de travailler durant au moins un jour: 28% moins de deux semaines, 22% plus longtemps. Il n'y a pas de différence significative selon le genre ni selon l'âge. Ces proportions n'ont pas varié par rapport à 2013.

<sup>2</sup> Cf. OFS (2015), Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2013: accidents et problèmes de santé liés au travail, Neuchâtel

## Caractéristiques socio-démographiques

Les hommes sont plus souvent victimes d'un accident de travail que les femmes (9% contre 5%). Les personnes de 15 à 24 ans sont deux fois plus souvent accidentées que les plus âgées (13% contre 6% à 7% pour les classes d'âge plus âgées); le risque accru d'accident pour cette classe d'âge ne s'observe en fait que chez les jeunes hommes (cf. encadré «Jeunes et accidents de travail»). Ces diverses variations étaient déjà observables en 2013 (G1). La proportion de personnes accidentées ne change pas significativement entre les personnes non issues de la migration et celles issues de la migration, de la première ou de la deuxième génération.

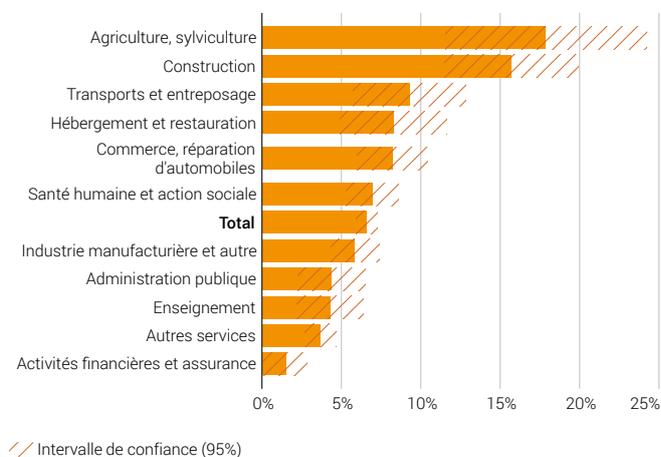
## Sections économiques et professions

Le risque d'accident est le plus élevé dans l'agriculture et la sylviculture ainsi que dans la construction: respectivement 18% et 16% des personnes actives occupées dans ces sections économiques ont été accidentées au moins une fois (G2). À l'opposé,

## Accidents de travail selon la section économique, en 2020

Population de 15 à 74 ans active professionnellement au cours des 12 derniers mois

G2



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail»

© OFS 2021

## Jeunes et accidents de travail

Les jeunes de 15 à 24 ans actifs professionnellement, les apprentis en particulier, ont un risque environ deux fois plus grand d'avoir un accident que les personnes plus âgées. Bien que ne représentant que 12% des personnes actives occupées, ils constituent 23% des personnes accidentées. Une différence analogue était déjà observable en 2013.

Les jeunes accidentés déclarent plus souvent que la moyenne avoir connu au moins deux accidents (34%). Après leur dernier accident, ils ont été un peu plus de la moitié (54%) dans l'incapacité de travailler au moins un jour, une proportion semblable à la moyenne. Il n'y a donc pas d'indication que les accidents déclarés par les jeunes seraient systématiquement moins graves que ceux annoncés par leurs aînés.

Qui sont ces jeunes personnes accidentées? 75% sont des hommes (G3), une proportion nettement supérieure à la part des hommes actifs occupés dans cette classe d'âge (51%). Cette surreprésentation découle du fait que les jeunes hommes ont presque trois fois plus de risque de déclarer un accident que les femmes du même âge (19% contre 7%). En fait, seuls les jeunes hommes ont un risque accru d'accident par rapport à leurs aînés (7% en moyenne pour les hommes de 25 ans et plus); parmi les femmes, il n'y a pas de différence significative entre celles de 15–24 ans (7%) et celles qui sont plus âgées (5% en moyenne).

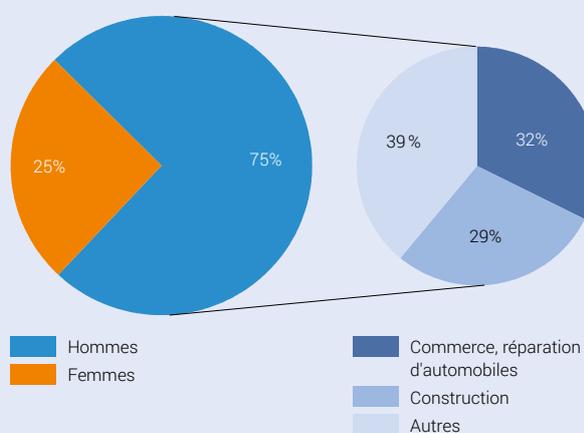
Parmi les jeunes hommes accidentés, 61% étaient actifs occupés dans deux sections économiques: la construction (29%) ainsi que le commerce et la réparation d'automobiles ou de motocycles (32%; G3). Cela résulte, d'une part, de la proportion élevée de jeunes hommes travaillant dans ces deux sections économiques (35%, contre 21% parmi les hommes de 25 ans et plus). Un des facteurs pouvant l'expliquer est le fait que, avant 25 ans, une partie des personnes suivant une formation de niveau tertiaire n'est pas encore entrée sur

le marché du travail, ce qui accroît mécaniquement l'importance dans l'emploi des branches recourant moins souvent à du personnel disposant de ce niveau de formation. D'autre part, le risque d'accident des jeunes hommes travaillant dans ces deux sections économiques est élevé: 33% des hommes de 15 à 24 ans actifs occupés dans la construction déclarent un accident, contre 14% de leurs aînés; dans le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles ou de motocycles, l'écart est encore plus important (31% contre 7%). L'exposition aux situations de travail pouvant représenter un danger pour la santé physique (cf. infra) est haute pour les jeunes hommes actifs occupés dans ces deux sections économiques.

## Personnes de 15 à 24 ans accidentées selon le genre et la section économique, en 2020

Personnes actives professionnellement au cours des 12 derniers mois

G3



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail»

© OFS 2021

plusieurs sections économiques se distinguent par un risque d'accident ne dépassant pas 4%, les activités financières ayant le risque le plus faible, inférieur à 2%.

La proportion de personnes accidentées varie également selon les grands groupes de profession de la nomenclature suisse des professions (CH-ISCO-19). Les agriculteurs et sylviculteurs (20%), les personnes exerçant un métier qualifié de l'industrie et de l'artisanat (13%) ainsi que les conducteurs d'installations et de machines (12%) sont les plus souvent accidentés; à l'opposé, les personnes exerçant une profession intellectuelle ou scientifique (3%), de même que les employés de type administratif (3%) sont celles qui déclarent le moins souvent un accident.

## Problèmes de santé causés ou renforcés par le travail

En 2020, 12% des personnes de 15 à 74 ans ayant eu une activité professionnelle au cours de leur vie déclarent avoir eu, sur une période d'une année, au moins un problème de santé (sans lien avec un accident) causé ou renforcé par leur activité professionnelle actuelle ou précédente. Il n'y a pas de changement significatif entre 2013 et 2020.

### Caractéristiques socio-démographiques

Les femmes sont légèrement plus concernées que les hommes (13% contre 11%), sans que la différence ne soit statistiquement significative (G4). La part des personnes souffrant de tels problèmes de santé est la plus élevée entre 45 et 64 ans. Les personnes issues de la migration de la première génération déclarent plus souvent des problèmes de santé que celles qui ne sont pas issues de la migration (13% contre 11%). En 2013, cette différence, déjà observable, n'était pas significative d'un point de vue statistique.

Parmi les personnes souffrant de problème de santé lié au travail, 31% en déclarent au moins deux. Cette proportion ne varie pas significativement selon le genre. Elle augmente régulièrement avec l'âge, passant de 22% chez les 15-24 ans à 36% chez les 55-64 ans.

La grande majorité des personnes avec des problèmes de santé causés ou renforcés par leur travail disent qu'elles sont un peu (52%) ou fortement (28%) limitées par ces problèmes dans les activités de la vie quotidienne, sans différence significative selon le genre. La part des personnes fortement limitées augmente avec l'âge, passant de 13% entre 15 et 24 ans à 25% entre 45 et 54 ans et même 45% entre 55 et 64 ans. On n'observe pas le même gradient selon l'âge pour les incapacités de travail liées à ces problèmes de santé: 44% des personnes avec un problème de santé déclarent avoir été dans l'incapacité de travailler durant au moins un jour (moins de 2 semaines: 18%, deux semaines et plus: 26%), sans différence significative selon l'âge ni selon le genre.

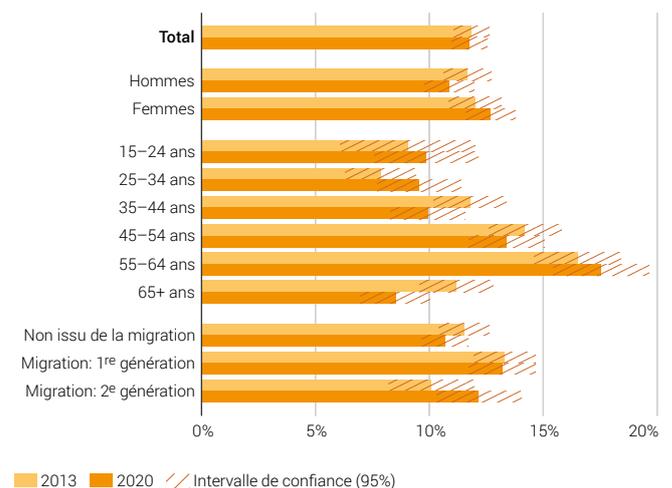
### Principaux résultats

- 7% de la population active ont connu au moins un *accident* sur une période d'une année; Les jeunes hommes de 15 à 24 ans ont nettement plus de risque d'être accidentés (19%). L'agriculture et la construction sont les deux sections économiques avec le risque d'accident le plus élevé (respectivement 18% et 16%).
- 12% des personnes ayant eu une activité professionnelle au cours de leur vie ont des *problèmes de santé* causés ou renforcés par leur travail; cette proportion est la plus élevée entre 45 et 64 ans (15%). Les douleurs osseuses, articulaires ou musculaires sont les problèmes les plus fréquents (58%), suivies par les problèmes de stress, de dépression ou d'anxiété (25%).
- 36% des personnes actives occupées déclarent au moins *trois conditions de travail pouvant représenter un danger pour leur santé physique*. Les hommes (42%), particulièrement ceux de 15 à 24 ans (60%), sont davantage concernés.
- 24% des personnes actives occupées déclarent au moins *trois conditions de travail pouvant représenter un danger pour leur bien-être psychique*. Les femmes (26%) sont davantage concernées que les hommes (22%). Les jeunes hommes de 15 à 24 ans sont moins exposés (11%) que leurs aînés.

### Problèmes de santé liés au travail selon le genre, l'âge et le statut de migration, en 2013 et en 2020

Personnes de 15 à 74 ans ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie

G4



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail»

© OFS 2021

## Sections économiques et professions

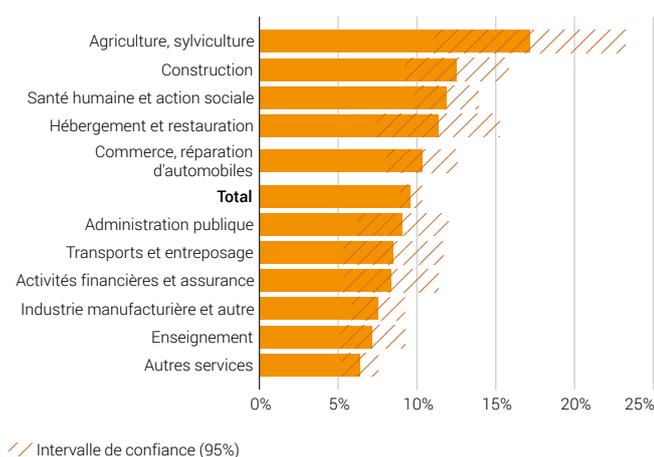
La part des personnes déclarant des problèmes de santé liés à leur travail varie moins nettement selon la section économique que dans le cas des accidents: l'agriculture et sylviculture est la seule section économique avec une valeur significativement au-dessus de la moyenne (17%); les «autres services» (6%) sont seuls avec une valeur significativement inférieure à la moyenne (G5).

Les différences selon le groupe de professions sont également limitées: les personnes exerçant des professions intellectuelles ou scientifiques ainsi que des professions intermédiaires affichent les valeurs les plus basses (7%, dans chaque cas); celles exerçant une profession de l'agriculture ou de la sylviculture, de même que des professions élémentaires ont les taux les plus élevés (respectivement 14% et 15%).

### Problèmes de santé liés au travail selon la section économique, en 2020

Personnes de 15 à 74 ans ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie

G5



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail»

© OFS 2021

### Types de problème de santé

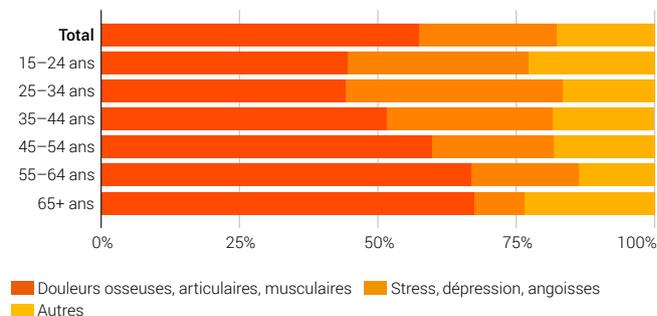
Près de six fois sur dix (58%), le problème de santé le plus grave consiste en des douleurs osseuses, articulaires ou musculaires dans les différentes parties du corps. 25% déclarent des problèmes de stress, de dépression ou d'angoisse, et le reste d'autres types de problème. Il n'y a pas de différence notable selon le genre. Au fur et à mesure que l'on s'élève dans les classes d'âge, la part des douleurs musculo-squelettiques augmente et celle du stress, des états dépressifs ou anxieux diminue (G6). La part des douleurs musculo-squelettiques est particulièrement grande parmi les personnes actives professionnellement dans la construction (68%) ou l'agriculture et la sylviculture (71%); Les problèmes de stress, de dépression ou d'angoisse sont, eux, plus fréquents dans l'enseignement (42%) et dans les activités financières et d'assurance (45%). A noter que la part des personnes

signalant des maladies respiratoires ou infectieuses liées à leur travail n'est pas plus élevée en 2020, année marquée par la pandémie de covid-19, qu'en 2013.

### Type de problèmes de santé liés au travail selon l'âge, en 2020

Personnes de 15 à 74 ans ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie

G6



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail»

© OFS 2021

## Risques au travail pour la santé physique ou le bien-être psychique

En 2020, près de trois quarts (74%) des personnes de 15 ans et plus actives professionnellement déclarent être exposées, dans le travail qu'elles exercent au moment de l'enquête, à au moins une situation ou activité (sur onze) pouvant représenter un danger pour leur santé physique et un peu moins de deux tiers (64%) à au moins une situation (sur neuf) pouvant mettre à mal leur bien-être psychique. Une comparaison avec 2013 n'est pas possible, car le nombre de situations documentées en 2020 est nettement plus élevé.

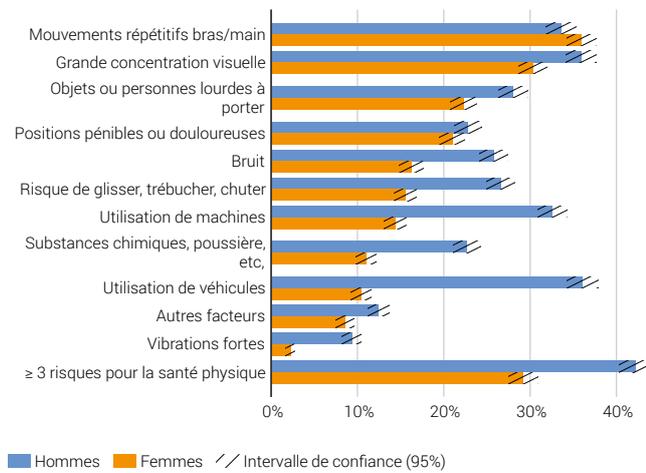
### Risques pour la santé physique

Les mouvements répétitifs du bras ou de la main (35%) ainsi que les activités exigeant une grande concentration visuelle, au point de conduire à des douleurs physiques, (33%) sont les deux risques pour la santé physique les plus souvent mentionnés (G7). Les hommes sont plus souvent exposés à des risques pour leur santé physique que les femmes: 42% des hommes contre 29% des femmes déclarent être confrontés dans leur travail à au moins trois de ces risques. La part des hommes travaillant dans des sections économiques comme l'agriculture et la sylviculture ou la construction, dans lesquelles ces types de risques sont très fréquents, est nettement plus élevée que celle des femmes. Il y a cependant des exceptions: il n'y a pas de différence entre hommes et femmes pour les mouvements répétitifs du bras ou de la main, ni pour les positions de travail pénibles. La proportion de femmes exposées à des mouvements répétitifs est particulièrement élevée dans l'industrie (46%), celle des femmes devant prendre des positions de travail pénibles dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale (36%).

### Risques pour la santé physique selon le genre, en 2020

Population active occupée de 15 ans et plus

G7



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2021

Les jeunes de 15 à 24 ans professionnellement actifs sont surexposés aux risques pour la santé physique: 48% déclarent être confrontés à au moins trois d'entre eux, alors que cette valeur est comprise entre 34% et 37% chez les personnes entre 25 et 64 ans. Parmi ces jeunes, les hommes sont nettement plus concernés que les femmes (60% contre 36%).

L'exposition aux risques pour la santé physique varie fortement selon les sections économiques. L'agriculture et la sylviculture (76%) ainsi que la construction (69%) sont les deux sections avec les proportions les plus élevées de personnes exposées à un cumul d'au moins trois risques pour la santé physique; suivent les transports et l'entreposage (49%), l'hébergement et la restauration (45%) et la section Santé humaine et action sociale (42%).

À l'inverse, les activités financières (11%) et l'enseignement (15%) ont les proportions les plus faibles, suivies des autres services (27%) et de l'administration publique (28%). La grande concentration visuelle fait exception parmi les risques pour la santé physique: c'est en effet dans les sections économiques des activités financières et d'assurance (48%) ainsi que de l'administration publique (41%) que la part des personnes déclarant cette situation est la plus élevée, conjointement avec la section des transports et de l'entreposage (43%).

La part des personnes exposées à au moins trois risques pour la santé physique varie également fortement selon le groupe de professions, de 80% pour les agriculteurs et sylviculteurs à 20% pour les professions intellectuelles et scientifiques (G8).

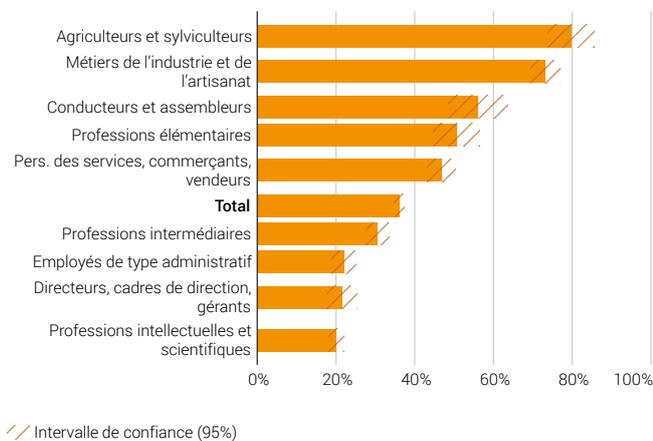
### Risques pour le bien-être psychique

Une forte pression temporelle ou des surcharges de travail (38%) et des contacts avec des clients, patients ou élèves difficiles (35%) sont les deux risques pouvant mettre à mal le bien-être psychique les plus souvent mentionnés (G9). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer au moins trois risques pour leur bien-être psychique (26% contre 22%). La situation varie cependant selon le type de risque. Les femmes sont presque deux fois plus souvent exposées (20% contre 12% chez les hommes) à une forte charge émotionnelle (être confronté à des blessés, des décès) ou à une fatigue de compassion (être confronté à la misère, des problèmes sociaux). Cela s'explique par la part élevée des femmes travaillant dans les domaines de la santé humaine et de l'action sociale, ainsi que dans l'enseignement, deux sections économiques où elles sont particulièrement nombreuses à déclarer cette situation (respectivement 39% et 31% d'entre elles). Les femmes sont aussi davantage concernées que les hommes par des contacts avec des personnes difficiles,

### Cumul de risques pour la santé physique selon le groupe de professions, en 2020

Au moins trois risques. Population active occupée de 15 ans et plus

G8

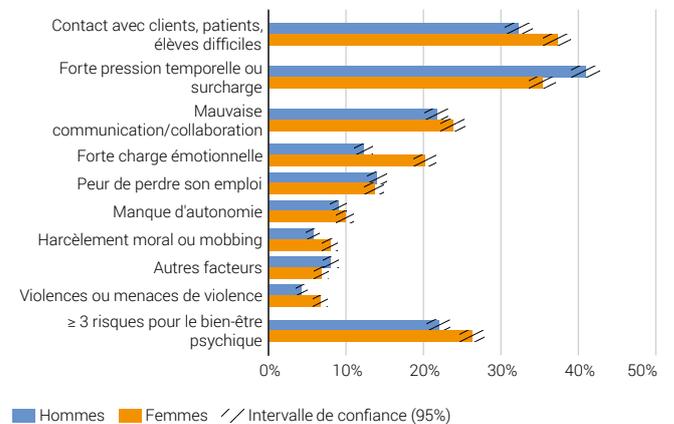


Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2021

### Risques pour le bien-être psychique selon le genre, en 2020

Population active occupée de 15 ans et plus

G9



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2021

par le harcèlement moral et par les violences. Par contre les hommes déclarent plus souvent une forte pression temporelle ou une surcharge de travail (41% contre 35% chez les femmes).

Les jeunes de 15 à 24 ans sont moins exposés à un cumul de risques pour leur bien-être psychique que toutes les autres classes d'âge (19%, contre des valeurs comprises entre 23% et 26% pour les 25–64 ans). Les personnes de 45–54 ans déclarent plus souvent que la moyenne être soumises à une forte pression temporelle (43% contre 38% en moyenne) et craindre de perdre leur emploi (18% contre 14%); celle de 25–34 ans déplorent plus souvent une mauvaise communication ou collaboration (28% contre 23%).

Les personnes issues de la migration de la deuxième génération déclarent plus souvent un cumul d'au moins trois risques psychosociaux que celles de la première génération et que celles non issues de la migration (28% contre 23% dans chaque cas).

La part des personnes confrontées à au moins trois risques pour leur bien-être psychique est la plus élevée dans trois sections économiques du tertiaire: santé humaine et action sociale (41%), enseignement (35%) et administration publique (33%). Elle est la plus faible dans l'industrie manufacturière (14%), la construction (14%), le commerce et la réparation d'automobiles ou de motos (19%) ainsi que dans les autres services (20%). Les professions intellectuelles et scientifiques sont les plus concernées (32%), alors que les métiers de l'industrie et de l'artisanat, de même que les professions élémentaires sont les professions les moins exposées (respectivement 15% et 14%).

### Conditions de travail à risque et problèmes de santé

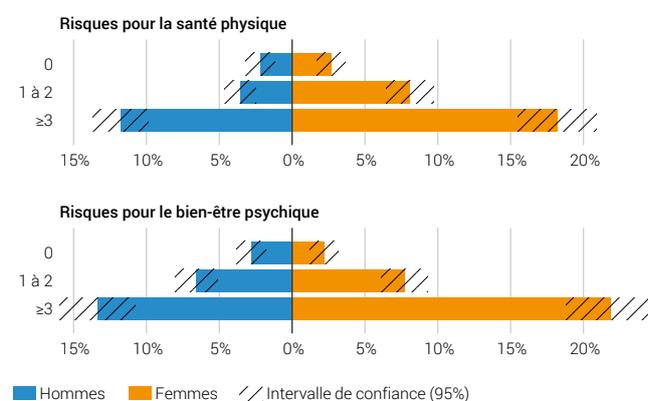
Les personnes confrontées dans leur travail à des risques pour leur santé physique ou pour leur bien-être psychique déclarent également plus souvent souffrir de problèmes de santé causés

ou renforcés par leur travail. 14% des personnes avec au moins trois risques pour leur santé physique et 18% de celles avec au moins trois risques pour leur bien-être psychique disent souffrir de problèmes de santé liés à leur travail, contre moins de 3% pour les personnes qui ne déclarent aucun de ces risques. Les femmes exposées à un cumul de risques pour la santé physique, et plus encore à un cumul de risques pour le bien-être psychique, sont particulièrement nombreuses à dire souffrir de problèmes de santé causés ou renforcés par leur travail (respectivement 18% et 22%; G10).

### Problèmes de santé liés au travail selon l'exposition à des risques au travail, en 2020

Population active occupée de 15 ans à 74 ans

G10



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail»

© OFS 2021

### Santé humaine et action sociale: une section économique exposée

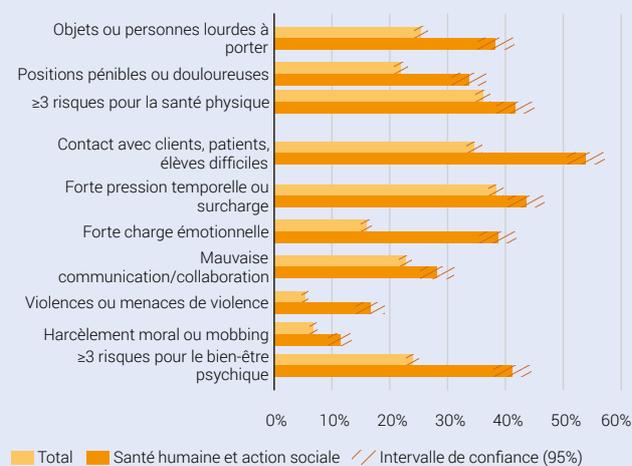
La section économique Santé humaine et action sociale est la seule section avec des proportions supérieures à la moyenne de personnes exposées à au moins trois risques pour la santé physique et aussi à au moins trois risques pour le bien-être psychique. Cette surexposition se vérifie individuellement pour 8 risques distincts (G11). Elle est plus prononcée dans le cas des risques pour le bien-être psychique.

En 2020, 15% des personnes actives occupées (7% des hommes et 24% des femmes) travaillaient dans cette section économique, qui comprend les activités pour la santé humaine, l'hébergement médico-social et social de même que l'action sociale sans hébergement (dont les crèches et garderies). L'emploi y est en croissance régulière depuis des années. Une plus grande propension des personnes actives occupées dans cette section économique à déclarer les risques pour la santé, liée à une plus grande sensibilisation à la problématique, ne peut être exclue. Ces résultats mettent néanmoins en évidence un niveau d'exposition qui retient l'attention.

### Risques dans la section économique Santé humaine et action sociale, en 2020

Population active occupée de 15 ans et plus

G11



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA), module «accidents de travail» © OFS 2021

Si l'on considère séparément les différents risques pour la santé physique ou pour le bien-être psychique, plusieurs d'entre eux sont associés à une probabilité plus élevée de déclarer souffrir de problèmes de santé liés au travail, association qui demeure significative lorsqu'on prend en considération simultanément l'ensemble des conditions de travail et des caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, 19% des personnes exposées à des positions de travail pénibles ou douloureuses et 13% de celles faisant des mouvements répétitifs déclarent des problèmes de santé causés ou renforcés par leur travail. Il en va de même pour 25% des personnes confrontées à du mobbing, pour 23% des personnes souffrant d'un manque d'autonomie, pour 17% de celles devant gérer une forte charge émotionnelle, pour 16% de celles déplorant une mauvaise communication ou une mauvaise collaboration avec leurs collègues ou supérieures, ou encore pour 14% de celles devant faire face à une forte pression temporelle ou à des surcharges de travail. Ces situations apparaissent par conséquent constituer un danger potentiel notable pour la santé des personnes professionnellement actives.

#### Travail en équipe: horaires à risque

Les personnes de 15 ans et plus travaillant dans une équipe en rotation sont systématiquement surexposées aux accidents et aux autres problèmes de santé liés au travail comparativement à celles qui ne pratiquent pas ce type d'horaire de travail. Ainsi, 10% d'entre elles ont été accidentées sur une période d'une année, contre 5% pour les personnes qui ne travaillent pas en équipe; 11% ont des problèmes de santé causés ou renforcés par leur travail (contre 7%); 58% sont confrontées à au moins trois risques pour leur santé physique (contre 29%) et 42% le sont à au moins trois risques pour leur bien-être psychique (contre 22%). Un peu moins de 17% des personnes professionnellement actives déclarent travailler dans une équipe en rotation. Aucun autre type d'horaire de travail (travail du weekend, du soir ou de nuit, sur appel) n'est pareillement associé à un risque accru d'accident ou de problème de santé lié au travail.

#### Données et analyses

Le module «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail» a été relevé auprès d'une partie des personnes interrogées en 2020 dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA): 10 432 personnes exerçant ou ayant exercé au moins une activité professionnelle au cours de leur vie y ont participé. À noter que ce module n'est pas conçu pour analyser l'éventuel impact de la pandémie de covid-19 sur ces diverses dimensions du travail.

Selon la thématique abordée, les critères de sélection des personnes interviewées varient. De plus, les observations prises en considération peuvent changer pour certaines variables d'analyse, comme la section économique ou la profession. Il en résulte que les taux pour un sujet donné, par exemple le taux de personnes accidentées, ne sont pas identiques selon la variable d'analyse.

**Accidents de travail:** les personnes interrogées doivent avoir moins de 75 ans, être actives professionnellement au moment de l'enquête ou alors l'avoir été au cours des 12 mois précédents: 8264 personnes répondent à ces critères.

Les accidents pris en considération sont les accidents avec blessure intervenus pendant le travail (accidents sur le chemin de travail exclus) au cours des douze mois précédant l'enquête. La mesure de la période d'incapacité de travail suite à l'accident porte sur le dernier accident intervenu, lorsque la personne interrogée en a déclaré plusieurs.

Les accidents peuvent avoir eu lieu lors de l'activité principale (ou secondaire) exercée au moment de l'enquête, ou, pour les personnes non actives occupées au moment de l'enquête, lors du dernier emploi, lors de l'emploi exercé il y a un an ou lors d'un «autre emploi». Pour l'analyse des accidents selon la section économique, les personnes ayant eu un accident lors d'un «autre emploi» ne peuvent pas être pris en considération, car la section économique correspondante n'est pas documentée

(5% des accidents). Pour l'analyse selon les grands groupes de profession, les personnes ayant eu un accident lors de leur activité secondaire, de l'activité exercée il y a un an et d'un «autre emploi», ne sont pas prises en considération pour les mêmes motifs (11% des accidents). Pour l'analyse des accidents selon les horaires travail (travail en équipe, le soir ou la nuit, le weekend, sur appel), seuls les accidents intervenus durant l'emploi principal actuel sont pris en considération (15% des accidents non pris en considération).

**Problèmes de santé causés ou renforcés par le travail:** les personnes interrogées doivent avoir moins de 75 ans (10 380 personnes).

Les personnes sont interrogées au sujet des problèmes de santé, autres qu'un accident, ressentis au cours des douze derniers mois, et causés ou renforcés par leur activité professionnelle actuelle ou précédente. Les indications relatives au type de problème de santé, de même qu'aux limitations et incapacités, portent sur le problème de santé ayant le plus fait souffrir la personne interrogée, lorsque celle-ci en a déclaré plusieurs.

Comme pour les accidents, il est demandé aux personnes interrogées lors de quel emploi le problème de santé est apparu ou s'est aggravé. Il en découle également qu'une partie des problèmes de santé n'est pas prise en considération lorsque l'analyse est effectuée selon les sections économiques (21% des problèmes de santé pas pris en considération), les grands groupes de professions (24%) ou les horaires de travail (50%).

**Risques pour la santé physique ou le bien-être psychique:** les personnes doivent être actives professionnellement au moment de l'enquête, sans limite d'âge (7832 personnes). Elles sont interrogées au sujet des situations ou activités pouvant représenter un danger pour leur santé physique ou pour leur bien-être psychique.

Il n'y a pas de restriction pour les analyses selon la section économique, la profession ou les caractéristiques des horaires de travail. Pour l'analyse de la relation entre ces conditions de travail à risque et les problèmes de santé, seuls les problèmes de santé apparus chez les personnes de moins de 75 ans et associés à leur emploi principal actuel sont pris en considération (25% des problèmes de santé exclus).

**Comparaisons avec 2013:** le module européen «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail» a été réalisé la première fois en Suisse en 2013. Ses résultats ont fait

l'objet d'analyses publiées en 2015<sup>1</sup>. En 2017, les pondérations des relevés de l'ESPA ont été entièrement révisées pour toutes les années à partir de 2010. Pour la présente publication, les valeurs concernant 2013 ont donc été recalculées avec les nouvelles pondérations et avec les mêmes limites d'âge qu'en 2020; il peut en résulter de petites différences par rapport aux résultats publiés en 2015. Le prochain relevé de ce module européen est prévu en 2028.

<sup>1</sup> OFS (2015), Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2013 Accidents et problèmes de santé liés au travail, Neuchâtel

---

<b>Éditeur:</b>	Office fédéral de la statistique (OFS)
<b>Renseignements:</b>	Service d'information santé, tél. 058 463 67 00
<b>Rédaction:</b>	Jean-François Marquis, GESV
<b>Série:</b>	Statistique de la Suisse
<b>Domaine:</b>	14 Santé
<b>Langue du texte original:</b>	Français
<b>Mise en page:</b>	Section DIAM, Prepress/Print
<b>Graphiques:</b>	Section DIAM, Prepress/Print
<b>En ligne:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>
<b>Imprimés:</b>	<a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a> Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, <a href="mailto:order@bfs.admin.ch">order@bfs.admin.ch</a> , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
<b>Copyright:</b>	OFS, Neuchâtel 2021 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
<b>Numéro OFS:</b>	1513-2000